



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017 À 19 HEURES 30
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 54
présents : 39
absents représentés : 11
absent : 4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le quatorze du mois de décembre à 19 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 6 décembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislav de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Jean-Claude DAULOUÈDE, Patrick LACLÉDÈRE, Jean-Claude SAUBION, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Patrick BENOIST, Arnaud PINATEL, Aline MARCHAND, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Lionel CAMBLANNE, Xavier GAUDIO, Henri ARBEILLE, Delphine BART, Christine BENOIT, Nelly BÉTAILLE, Pascal BRIFFAUD, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Nicole CHUSSEAU, Eric COUREAU, Fabrice DATCHARRY, Anne-Marie DAUGA, Nathalie DECOUX, Jean-Luc DELPUECH, Michel DESTENAVE, Louis GALDOS, Chantal JOURAVLEFF, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Christine TOULAN ARRONDEAU, Françoise TROCCARD, Jean-Louis VILLENAVE.

Absents représentés :

Mme Frédérique CHARPENEL a donné pouvoir à M. Alain CAUNÈGRE, M. Benoît DARETS a donné pouvoir à M. Francis BETBEDER, Mme Marie APHATIE a donné pouvoir à M. Pascal BRIFFAUD, M. Hervé BOUYRIE est suppléé par M. Bernard MORESMAU, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Christine JAURY-CHAMALBIDE a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à M. Alain LAVIELLE, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, M. Michel PENNE a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY.

Absents : Mme Nathalie CASTETS, Mme Cécile CROCHET, Mme Christine GAYON, M. Eric KERROUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Françoise TROCCARD

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE MACS POUR SIÉGER AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Rapporteur : Monsieur le Président

Par délibération du conseil communautaire en date du 14 mars 2017, la Communauté de communes a modifié les



statuts de l'Office de tourisme intercommunal sous forme associative et a modifié la liste des représentants pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration comme suit :

| COMMUNE | TITULAIRE | SUPLÉANT |
|--------------------------|-----------------------|-------------------------|
| ANGRESSE | Cécile Crochet | Christine Suhubiette |
| AZUR | Sara Boyrie | Michel Laussu |
| BENESSE-MAREMNE | Albertine Duten | Jean-François Monet |
| CAPBRETON | Nathalie Bétaille | Patrick Laclédère |
| JOSSE | Nathalie Muis | Jean-Christophe Carrion |
| LABENNE | Véronique Brevet | Jérôme Petitjean |
| MAGESCQ | Christine Benoit | Floriane Barrucand |
| MESSANGES | Bernard Moresmau | Unai Arcena |
| MOLIETS-ET-MAÎ | Aline Marchand | Sabrina Camiade |
| ORX | Francis Lapébie | Sandrine Dastarac |
| SAINTE-MARIE-DE-GOSSE | Francis Betbeder | Véronique Comets |
| SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE | Sandrine Niant | Séverine Ducamp |
| SAINT-JEAN-DE-MARSACQ | Laurence Graciet | Nathalie Dunoguez |
| SAINT-MARTIN-DE-HINX | Véronique Skonieczny | Franck Etave |
| SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE | Marie Apathie | Nicole Chusseau |
| SAUBION | Karine Aufauvre | Sylvie de Artèche |
| SAUBRIGUES | Benoît Darets | Christine Gayon |
| SAUBUSSE | Didier Sarciat | Jean-Michel Yvora |
| SOUSTONS | Frédérique Charpenel | Alain Caunègre |
| TOSSE | Jean-Claude Daulouède | Philippe Godard |
| VIEUX-BOUCAU | Pierre Froustey | Jean-Loup Marliangeas |

Suite au changement de gouvernance intervenu avec notamment l'élection de Monsieur Arnaud Pinatel aux fonctions de vice-président en charge du développement économique et de la promotion touristique, il est proposé une modification des représentants issus de la commune d'Angresse pour siéger à l'assemblée générale, d'une part et au conseil d'administration de l'association, d'autre part.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le candidat est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le choix du conseil communautaire peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Toutefois, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations ou présentations au scrutin secret. En outre, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président.

Après appel à candidatures, sont candidats Monsieur Arnaud Pinatel, en qualité de délégué titulaire et Madame Cécile Crochet, en qualité de déléguée suppléante issus de la commune d'Angresse pour représenter MACS au sein du collège 1 de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, notamment son article 69 ;

VU les articles L. 5214-16 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L. 134-1 du code du tourisme ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud ;



VU la délibération du conseil communautaire en date du 27 septembre 2016 portant approbation des statuts de l'Office de tourisme intercommunal et désignation des membres siégeant au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale ;

VU les délibérations des conseils municipaux des communes de Soorts-Hossegor et de Seignosse en date des 27 et 29 décembre 2016 décidant de conserver l'exercice de la compétence « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » et la gestion de leurs offices de tourisme respectifs ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 14 mars 2017 portant modification des statuts de l'Office de tourisme intercommunal et désignation des membres siégeant au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 19 octobre 2017 portant élection du président de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 19 octobre 2017 portant élection des vice-présidents et autres membres du bureau ;

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- après avoir pris connaissance des candidatures uniques, de prendre acte de la désignation de Monsieur Arnaud Pinatel, représentant titulaire et Madame Cécile Crochet, représentant suppléant de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud au sein du collège 1 de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association, en lieu et place de Madame Cécile Crochet, titulaire et de Madame Christine Suhubiette, suppléante,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à prendre tout acte et à signer tout document nécessaire à l'accomplissement de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
A Saint Vincent de Tyrosse, le 15 décembre 2017

 Le président,
Pierre Froustey